



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU GOLF  
DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à un marché de travaux concernant le remplacement d'un regard d'eaux  
usées sur la terrasse d'entrée du Club House au golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 3 septembre 2025 pour la réalisation de travaux portant sur le remplacement d'un regard d'eaux usées sur la terrasse d'entrée du Club House du golf de Moliets,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL de marché de travaux selon les caractéristiques suivantes :

- **Titulaire :** SN LAUSSU – 2250 Route des Lacs – 40660 MESSANGES
- **Objet :** remplacement d'un regard d'eaux usées sur la terrasse d'entrée du Club House au golf de Moliets
- **Montant :** 5 025,97 € HT soit 6 031,16 € TTC

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer le marché susvisé et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**- 9 SEP. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

*X F. [Signature]*

Xavier FORTINON